

DÉPARTEMENT
LOIRE
CANTON
RIVE DE GIER
COMMUNE
RIVE DE GIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>Nombre de Conseillers en exercice : 33  Présents : 25  Votants : 33</p>	<p><b>Séance du 2 avril 2025 à 19h00</b></p> <p>Le Conseil Municipal de la commune de Rive-de-Gier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Vincent BONY, Maire.</p>
<p>Délibération :  <b>N° DEL_2025_030</b></p> <p>OBJET :  SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT  AUX ASSOCIATIONS</p>	<p><b>Date de convocation :</b></p> <p><b>Étaient présents</b>  M. Vincent BONY, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. François TAMBUZZO, Mme Marlène ESTEVEZ, M. Julien CHANELIERE, Mme Céline CLAUDE, M. Ridha GUICHARD, M. Jean POINT, Mme Fatiha BOUZAGHAR, Mme Joséphine CALTAGIRONE, Mme Pascale FOURNIER, Mme Isabelle CHAUVE, M. Laurent GONZALES, M. Christophe TOTEL, Mme Saloi EL OUNI, Mme Leila MECHTAR, Mme Esther BONCORI, Mme Djemila BOUAOUD, Mme Séverine REYNAUD, M. Jean-Pierre GRANATA, M. Jean-Louis FONTBONNE, Mme Anne-Marie GAUDENCIO, Mme Katy BORREGO, M. Damien LEFORT, Mme Fanny LASSABLIERE</p> <p><b>Ont donné pouvoir</b>  Carole TAMBUZZO (pouvoir à Caroline BENOUMELAZ)  Thierry ALVAREZ (pouvoir à Jean POINT)  Alexandre PETIAUX (pouvoir à François TAMBUZZO)  Nasira DEBBAH (pouvoir à Jean-Louis FONTBONNE)  Jean-Louis VALENTE (pouvoir à Damien LEFORT)  Frédéric MARINELLI (pouvoir à Séverine REYNAUD)  Nadia MEBARKI (pouvoir à Jean-Pierre GRANATA)  Cendrine BARLET (pouvoir à Fanny LASSABLIERE)</p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> M. Julien CHANELIERE</p>

**Rappel et référence(s) :**

L'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration dispose que lorsqu'un organisme privé, comme une association obtient de la commune une subvention supérieure à 23 000 €, une convention doit être passée avec ladite association définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2025\_001 du 29 janvier 2025 autorisant le versement d'une aide d'urgence à Mayotte de 3 000 € ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2025\_008 du 29 janvier 2025 autorisant le versement d'acomptes à certaines associations.

**Contenu :**

Il est proposé au conseil municipal d'attribuer les subventions pour l'année 2025 :

- subventions de fonctionnement aux organismes publics : 700 000 €
- subventions de fonctionnement aux associations et organismes de droit privé : 778 124 €

À noter que ce montant englobe une enveloppe de 30 000 € affectée aux projets du Contrat de Ville. Celles-ci seront proposées au conseil municipal en cours d'année, après un examen conjoint des projets présentés, par les partenaires financiers de la Politique de la Ville.

BÉNÉFICIAIRES	MONTANTS (€) 2025
<b>Subventions aux organismes publics</b>	
CCAS de RIVE DE GIER	700 000
<b>Sous total subv. fonctionnement aux organismes publics</b>	<b>700 000</b>
<b>Subvention de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé</b>	
ACDYL (ass citoyenne promotion des dynamiques locales)	1 000
ACDYL (sub spécifique)	1 000
AIDE SOUTIEN PARTAGE	650
AMIS REUNIS	700
ANIM'ACCUEIL	600
ANIM'OREE	600
ANIMOTS IMPRIMERIE	150
ANPAA 42	250
ASS. RIPAGERIENNE DE RECHERCHES HISTORIQUES	400
ASS. RIPAGERIENNE DE RECHERCHES HISTORIQUES (sub spécifique)	600
ARTS RIPAGERIENS (sub spécifique)	1 500
AS CHAUMIERE	450
AS CHAUMIERE (sub spécifique)	250
AS DE TREFLE	550

ATHLETIC CLUB RIPAGERIEN (A.C.R.)	18 000
ATHLETIC CLUB RIPAGERIEN (A.C.R.) (sub spécifique)	10 000
ATHLETIC CLUB RIPAGERIEN (A.C.R.) CUP (sub spécifique)	3 000
AZZURA	600
BADMINTON CLUB DE RIVE DE GIER	500
BANQUE ALIMENTAIRE	700
BD'ART (sub spécifique))	20 000
BOXING CLUB	2 000
BOXING CLUB (sub spécifique)	2 500
BRICOLEURS DE MOTS	150
C.G.O.S.	75 000
CCSLR	1 300
CCSLR SECTION BASKET	5 000
CCSLR SECTION BASKET (sub spécifique)	350
CGT RETRAITES	900
CGT UNION LOCALE	800
CLUB ROCHEFOLLE	200
CNL 42	600
COMPAGNIE CARNAGES	6 000
COMPAGNIE CARNAGES (sub spécifique)	3 000
COOPERATIVES ET PROJETS SCOLAIRES	12 354
COULEURS FEMMES	500
COULEURS FEMMES (sub spécifique)	400
CROIX ROUGE	800
DON DU SANG BENEVOLE	400
EAML	300
ENSEMBLE ORCHESTRAL	2 200
ESPERANCE DE RIVE DE GIER (L')	3 200
EURECAH (ass pour la jeunesse Talaudière)	300
F.N.A.T.H. (Association des Accidentés de la Vie)	400
FNACA	2 000
FORCE OUVRIERE	200
GENERATION 2024	700
HAND DES VALLEES DU GIER	1 800
JARDINS FAMILIAUX (LES)	420
KICKBOXING CLUB LAKOTA	500
KICKBOXING CLUB LAKOTA (sub spécifique)	500
MOUVEMENT VIE LIBRE	500
OLIVIER DU GIER	500
PECHEURS A LA LIGNE	600
PECHEURS A LA MOUCHE DE RIVE DE GIER	300
PETANQUE RIPAGERIENNE	2 000
PHILATHELIQUE DE RIVE DE GIER	400
RESTOS DU COEUR (LES)	7 000
RESTOS DU COEUR (LES) (Sub spécifique : action Conseil municipal des jeunes)	300
ST-CHAMOND BASKET VALLEE DU GIER	7 000
SECOURS CATHOLIQUE	750
SECOURS POPULAIRE	1 000
SOCIETE DE TIR	450
SOLIDARITOIT	800
SOUVENIRS FRANCAIS	200
TARENTELLA	750
TENNIS CLUB TCR	3 700
VOLLEY BALL CLUB RIPAGERIEN	2 300
MJC	166 000
MJC (aide financière aux faibles revenus)	6 000
CENTRE SOCIAL HENRI MATISSE	90 100
CENTRE SOCIAL ARMAND LANOUX	88 200
CRECHE SI LA SOL	100 000
CRECHE LES LOUPIOTS	60 000
CONTRAT DE LA VILLE	30 000
UNION DES COMMERÇANTS	13 000
Frais d'arbitrage (enveloppe)	10 000
<b>Sous total subv. fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé</b>	<b>778 124</b>

Il est proposé de reconduire les modalités de versement des subventions de fonctionnement de la façon suivante :

- subvention inférieure à 5 000 € : versement en une seule fois,
- subvention comprise entre 5 000 € et 20 000 € : versement en deux fois,
- subvention supérieure à 20 000 € : versement en trois ou quatre fois.

**Proposition :**

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur l'attribution de ces subventions pour l'exercice 2025, ainsi que sur les modalités de leur versement,

Le Conseil municipal, après délibéré :

- approuve l'attribution des subventions aux associations, ainsi que les modalités de leur versement,
- dit que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits ouverts au budget.

**Le Conseil municipal adopte à l'unanimité la présente délibération**

**Le Maire,  
Vice-Président de Saint-Etienne Métropole,  
Vincent BONY**

**Le secrétaire de séance,  
Julien CHANELIERE**